

FESTIMAG


1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

- 1.1 Nom commercial : **Festimag**
- 1.2 Utilisation du produit : Engrais NFU 42 001
- 1.3 Fournisseur : **S.D.P – 2 rue des Tilleuls – 02320 PINON**
Tél : 03 23 80 10 18 – Fax : 03 23 80 21 66
sdp@s-d-p.fr www.s.d.p.fr
- 1.4 Centre Anti-Poison : ORFILA – Tél : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit Aucune

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Contenance	No CAS/No CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
Monoéthanolamine	<5%	141-43-5/205-483-3	 C	20/21/22 ; 34

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation** Mettre le sujet à l'air libre. Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles.
- Contact avec la peau** Laver abondamment à l'eau et au savon.
Consulter un médecin en cas d'irritation.
- Contact avec les yeux** Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 mn. Consulter un ophtalmologiste.
- Ingestion** Rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas d'ingestion d'une quantité non négligeable de produit.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité	Non combustible. Emission de fumées (ou de gaz) irritantes ou toxiques lors de l'incendie.
Moyens d'extinction	Pas de mousse.
Procédures spéciales	Pas de contact avec les substances inflammables. Pas de contact avec les combustibles ou les produits chimiques organiques.

6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles	Tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.
Précautions pour l'environnement	Evacuer la zone dangereuse. Consulter un expert. Ventilation. Recueillir le liquide répandu dans des récipients hermétiques.
Méthodes de nettoyage	Neutraliser soigneusement les résidus avec du carbonate de sodium. Laver ensuite abondamment à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Général

Stockage Séparer des substances combustibles et des réducteurs, des aliments et des produits alimentaires, des produits chimiques organiques. Conserver au sec. Conserver dans un local bien ventilé.

Manipulation Eviter la contamination du produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle



Protection respiratoire Port de masque anti-poussières conseillé.

Protection des mains Port de gants conseillé.

Protection des yeux Port de lunettes conseillé

9. PROPRIETE CHIMIQUES ET PHYSIQUES :

Etat physique à 20°C	liquide
Couleur	Blanc
Densité à 20°C	1,36 g/cm ³
Solubilité dans l'eau [vol/vol]	soluble
pH à 20°C	9,5 - 10

10. STABILITE ET REACTIVITE:

Stabilité chimique	Stable en l'état.
---------------------------	-------------------

11 .RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Informations toxicologiques	Non déterminée
------------------------------------	----------------

12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES:

Persistence-dégradabilité	DCO et DBO ₅ : non déterminé
----------------------------------	---

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Généralités	Ne pas mélanger le produit souillé avec du produit propre. Pour élimination de produit souillé, contacter le fournisseur. Les emballages doivent être lavés avant recyclage.
--------------------	--

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale	Le produit n'est pas soumis aux législations pour le transport routier (ADR), aérien (IATA) et maritime (IMO-IMDG).
-----------------------------	---

15. INDICATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles	Aucun
Phrase(s) R	Aucune
Phrase(s) S	S2: Conserver hors de portée des enfants.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.